



TMVDL

# Avis sur le projet métropolitain adopté à l'unanimité

**Un projet en devenir : propositions du CODEV pour  
affirmer et donner corps à l'ambition métropolitaine**

-  
19/10/2018

## Table des matières

Comment le statut de métropole doit servir le projet du territoire .....	3
Penser le territoire, c'est afficher des ambitions .....	3
Une procédure formelle de saisine... .....	3
...pour un projet qui ne doit pas être qu'une étape de procédure dans la construction institutionnelle de la Métropole .....	3
Un projet à 4 entrées indexées sur les seules compétences de la métropole.....	5
Propositions pour consolider le projet et faire du rang de métropole plus qu'un statut ou un label..	10
Inverser la hiérarchie des axes en valorisant l'accueil et le rayonnement y compris international .	10
S'adapter au changement climatique et continuer d'y résister... .....	11
Penser la métropole comme un territoire où « bien vivre » rime avec « sport ».....	11
Conforter l'attractivité de la Métropole avec une politique culturelle rayonnante .....	12
Penser la métropole comme un territoire de solidarité .....	12
Conforter la vocation d'animateur de réseaux de la Métropole .....	13
Accompagner et évaluer le projet dans la durée, une mission de la démocratie participative .....	14

## Membres de l'atelier animé par Loïc Vaillant

Colette Desprez, Amélie Roy, Emilio Cortecero, François Sarrazin, Gérard Caudrelier, Jean Louis Toupin, Jean-Marie Beauvais, Marie-Pierre Lecuirot, Michel Peyrat, Alain Michel, Bertrand Neyret, Patrice Wolf, Patrick Gaudray, Pierre Chezalviel, Pierre Richard, Richard Dalmasso, Robert Pezzani, Roger Mahoudeau, Jean-Louis Monturier, Christophe Demazière, Daniel Doyer, Françoise Parisot, Jean Allain, Clémence Avignon, Jean Michel Bodin.

Le CODEV a été saisi le 15 septembre 2018

Il s'est organisé en atelier, lequel s'est réuni les :

- 20 septembre 2018
- 24 septembre 2018
- 3 octobre 2018
- 8 octobre 2018

**Remerciements à Jérôme Baratier, Directeur de l'ATU pour sa présentation du projet et ses éclairages.**

# Comment le statut de métropole doit servir le projet du territoire

## Penser le territoire, c'est afficher des ambitions

### Une procédure formelle de saisine...

Le projet soumis à l'avis du CODEV est un document riche, bien écrit, et porteur de projets concrets.

Soumis à l'avis du CODEV en vertu de l'article L. 5211-10-1 du code général des collectivités territoriales, le document préparatoire a fait l'objet d'une saisine du Président de Tours Métropole. Le temps dévolu au CODEV a été contraint par un calendrier d'adoption du projet de territoire tributaire du propre calendrier du SRADDET. L'objectif de la Métropole était avant tout de s'assurer que les projets d'investissement soient bien connus de la Région Centre-Val de Loire.

La contribution du CODEV doit bien être entendue comme une aide à la réflexion d'un projet manifestement encore en construction. Les propositions formulées doivent donc être envisagées comme les orientations que la société civile souhaiterait voir prises en compte.

### ...pour un projet qui ne doit pas être qu'une étape de procédure dans la construction institutionnelle de la Métropole

L'exercice du projet de territoire est une opportunité pour réfléchir à la métropole que nous voulons. Le CODEV souhaite que le territoire se définisse pour ce qu'il est et pour ce qu'il ambitionne d'être.

Réfléchir à un projet de territoire, cela permet de se connaître, de se reconnaître et de se comparer. Le CODEV souhaite fortement que la démarche de rédaction d'un projet de territoire, dont le document préparatoire est une ébauche, soit menée à son terme. Une nouvelle métropole ne peut pas avoir un projet de territoire qui se limite à un portfolio des politiques sectorielles. Le projet de territoire doit donner une vision de la métropole et porter des ambitions claires et partagées. De plus pour ne pas être un exercice convenu, il doit s'inscrire dans une démarche de progrès constant, et être revisité régulièrement pour tenir compte des dynamiques sociales, économiques, culturelles ou environnementales qui produisent l'évolution de l'espace métropolitain.

Comprendre le territoire d'aujourd'hui permet de mieux préparer le territoire de demain. Un projet de territoire doit voir loin, à l'horizon 2050 par exemple, et à moyen terme (2030) mais aussi à court terme. Le projet d'un territoire ne doit pas ignorer la proximité et la quotidienneté des habitants. C'est cette vision à long terme et les ambitions affichées qui permettent d'articuler proximité avec les habitants, actions de court terme et cohérence de l'ensemble des actions sur le long terme.

Pour permettre aux élus de proposer une vision crédible de la métropole de demain et pour adapter les ambitions aux réalités évolutives sur le territoire, le CODEV propose avec insistance de se doter d'un outil qui n'existe pas ou plus : une fonction observatoire pour permettre un état des lieux en temps réel et pour nous comparer à d'autres métropoles françaises et européennes une fonction prospective présentant des hypothèses d'évolution de la métropole en lien avec nos ambitions. En effet pour le CODEV, un projet de territoire doit comporter un état initial faisant apparaître les forces et faiblesses du territoire en comparaison avec d'autres. Par ailleurs, il doit comporter une ambition stratégique sur des objectifs. Quelles sont nos forces, bases de nos ambitions ? Quelles sont nos excellences et où nous situent-elles à l'échelle nationale ou européenne ? Pourquoi 50 000 étudiants est-il un objectif pour notre territoire et quels en sont les effets attendus en matière de développement économique, de logement ou de culture ? Comment sont prises en compte les richesses de l'apprentissage, de l'alternance et du compagnonnage historiquement et solidement développées en Indre-et-Loire ? En quoi le CHRU et son évolution immobilière peut-il contribuer à changer le développement urbain de la métropole ?

Or, le document laisse à voir un projet auto centré sur les compétences de la métropole et sur des projets sectoriels de qualité, mais séparés les uns des autres. Par ailleurs, on peine à trouver dans le document proposé comment la Métropole de Tours s'inscrit dans un environnement régional, qui ne serait pas nécessairement institutionnel mais qui serait celui de sa zone d'influence. En d'autres termes, le projet doit prendre en compte les territoires au-delà du périmètre de la Métropole car ceux-ci sont directement impactés par les politiques métropolitaine. Car la Métropole doit continuer à « irriguer » les territoires qui l'entourent. (Cf. : étude de l'INSEE : un dynamisme qui profite aux territoires voisins.)<sup>1</sup>

Les contrats de réciprocité en cours de signature (voir la dernière partie du présent avis sur les EPCI du département) sont, pour le CODEV, des outils très favorables à la cohérence de la zone d'influence de TMVL, dont il s'agira d'approfondir le contenu. Mais ceci ne saurait exonérer la métropole de « se penser plus loin ».

TMVL a la tentation de se comparer à des grandes métropoles, ce qu'elle n'est pas, alors qu'elle doit s'assumer comme une métropole intermédiaire, dotée de formidables atouts qui la différencient des métropoles type Paris Lyon Marseille-Provence. Elle n'a de cesse de voir reconnaître ses atouts spécifiques sans se donner les moyens de les valoriser. Il lui revient de trouver le bon équilibre entre posture et ambition, pour devenir LA métropole du bien vivre du XXIème siècle.

---

<sup>1</sup> Tours Métropole Val de Loire, un dynamisme qui profite aux territoires voisins <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3126543>

## Un projet à 4 entrées indexées sur les seules compétences de la métropole

Les développements qui suivent sont une mise en forme des **verbatim** des réunions de l'atelier. Ils sont classés non pas en suivant les 4 chapitres du projet transmis mais par thématiques.

Pour mémoire, on rappellera que le projet transmis est structuré autour des 4 axes suivants :

- la métropole jardin : un espace de projet pour chacun
- la métropole du bien-être : s'engager dans les transitions
- la métropole créative : apprendre, entreprendre et transmettre
- la métropole accueillante : attirer, connecter et ancrer

### Démographie

Les projections démographiques présentent un accroissement de + 58.000 habitants et +52.000 emplois d'ici 2050. Qu'il s'agisse d'un objectif, ou d'une progression sans intervention, ces chiffres nécessitent d'être appréhendés au regard de la capacité du territoire à accueillir ces nouveaux arrivants : s'agira-t-il d'étendre la tâche urbaine dans un étalement urbain néfaste pour le socle naturel ? S'agira-t-il de favoriser le renouvellement urbain et d'oser la densité là où elle est pertinente, notamment à proximité des lignes de transport en commun ? Ces orientations doivent être choisies et non subies et le projet doit permettre de les connaître. Faire métropole, est-ce grossir ? Si oui, à quelles conditions ?

### Urbanisme

Le postulat du projet est que la Métropole dispose de trois atouts pour renforcer son attractivité et offrir des secteurs disponibles pour des constructions de différentes vocations : les hubs métropolitains, les anciennes emprises productives du cœur métropolitain (Michelin, Tupperware, Grands Mortiers, le Menneçon) et les espaces activés par le tramway. La question du PLUI est posée timidement alors qu'il doit s'agir d'une opportunité de faire métropole ensemble en pensant l'urbanisme à une échelle plus globale. Le projet ne peut-il être plus explicite sur ses ambitions en la matière ? Les ambitions démographiques évoquées plus haut méritent de faire l'objet d'une approche plus claire.

S'agissant des effets du tramway sur le projet urbain, le tracé de la 2<sup>e</sup> ligne de tram, au sujet duquel le CODEV s'est exprimé <sup>2</sup> ne produira pas les mêmes effets selon qu'il desservira la gare de Tours ou non. Or, le projet de territoire entend, à juste titre, conforter les hubs métropolitains. Il s'agit donc bien d'affirmer la supériorité du tracé Béranger.

---

<sup>2</sup> Avis du CODEV en date du 1<sup>er</sup> juin 2018 sur le tracé de la 2<sup>e</sup> ligne de tramway

Par ailleurs, le quartier de l'aéroport, à la faveur de sa mutation partielle annoncée avec le départ de l'Ecole de Chasse, constitue le futur grand nouveau quartier de la Métropole. La réflexion en cours sur son avenir et les différents scénarii d'évolution menés par TMVL et son CODEV sont des briques essentielles du projet métropolitain et devraient à cet égard, être débattus le plus largement possible avec la population, et pas seulement celle de Tours Nord. Les communes riveraines de l'Est devraient être associées afin de profiter de la réflexion sur cette portion de territoire pour réduire la coupure territoriale créée par l'A10 qui sépare la commune de Parçay-Meslay du reste de la métropole.

Plus globalement, la place de l'A10 doit pouvoir être réinterrogée, notamment au regard de son usage majoritairement local sur le tronçon de Chambray-Saint Avertin/Parçay-Meslay. La gratuité de cette infrastructure serait plus conforme à sa vocation de boulevard périphérique.

Enfin, le projet de regroupement des différents établissements du CHRU dans un premier temps autour de Bretonneau et Trousseau en 2026, puis l'hypothèse en 2040 de renforcer le CHU Trousseau au sein d'un campus médical majeur, doit également être considéré comme un chantier essentiel, sans doute le plus important en termes d'investissement sur le territoire dans les 20 ans à venir. L'impact de ce grand quartier médical à Chambray-les-Tours constitue à n'en pas douter un bouleversement à anticiper sur l'urbanisme et la vie du sud-est du territoire, mais également du centre de Tours si le site de Bretonneau venait à être libéré pour de nouveaux usages.

### Le vivre ensemble

Au-delà de la formule convenue, le vivre ensemble est sans doute le fondement de base d'un projet de territoire. Il conviendrait de hisser cette ambition plus haut qu'au travers des outils mentionnés au titre de la politique de la ville, comme par exemple les conseils citoyens. Ces outils de démocratie participative sont précieux, mais ne sauraient embrasser l'ambition de vivre ensemble sur la métropole, puisqu'ils ne sont opérants que dans les seuls quartiers prioritaires (50.000 personnes contre 300.000 pour toute la Métropole). Il faut mobiliser d'autres outils comme les conseils de quartier, s'appuyer sur l'expertise d'usage du CODEV, renforcer les associations de bénévoles pour animer la vie en société (Vivre-ensemble).

### Mobilités

Aéroport, gares, tramway, vélo, infrastructures routières, marche à pied... contribuent tous à la mobilité.

La douceur de vivre sur le territoire et la prise en compte des personnes empêchées (économiquement, physiquement qu'elles soient handicapées ou vieillissantes) milite pour une politique de marchabilité plus inclusive, qui active les ressources et opportunités de l'espace public.

La question de la desserte ferroviaire quant à elle a suscité beaucoup d'échanges : au-delà de la formule choc sur le big bang ferroviaire, séduisante en ce qu'elle provoque le débat, le CODEV a manifesté une inquiétude sur le projet de gare unique. La réduction de l'emprise ferroviaire de la gare de Tours au bénéfice de celle de Saint Pierre de Corps soulève plusieurs questions :

- L'étoile ferroviaire trouve son cœur à la gare de Tours et non à la gare de Saint Pierre. Réduire la gare de Tours dans ses capacités, c'est fragiliser le déploiement tant attendu de l'étoile ferroviaire. A ce propos, le CODEV défend l'idée de donner la possibilité aux usagers des transports d'emprunter les liaisons entre les 8 gares du PTU avec un titre de transport urbain (comme c'est le cas aujourd'hui entre Tours et Saint-Pierre). Cela suppose que la Métropole passe avec la Région un contrat d'intégration tarifaire comme cela existe dans d'autres villes (Lille, Nantes, Nancy, Metz, Strasbourg, etc.)
- L'arrivée des TGV en gare de Tours doit être défendue. En réduisant l'emprise de la gare de Tours, ne prend on pas le risque d'encourager la SNCF de recentrer l'arrivée de tous les TGV sur Saint Pierre des Corps et ainsi à se détourner de Tours?
- Enfin, la réactivation d'une desserte cadencée entre les deux gares doit être affirmée comme une ambition forte : la desserte est certes bien réelle (en moyenne, 60 A/R par jour par fer, 84 A/R par la ligne 5 du bus et 50 A/R par la ligne 10, soit près de 200 A/R journaliers entre les deux gares) mais l'attente parfois trop importante est mal vécue et perçue comme un signal négatif par les touristes, les professionnels sans parler des voyageurs du quotidien. Il faut par ailleurs s'interroger sur le statut de cette liaison (hors infrastructure) qui, si elle devait être considérée comme une relation urbaine, pourrait faire l'objet d'une convention de services entre la Métropole, autorité organisatrice de la mobilité, et la Région qui dispose de la compétence ferroviaire.

### Bouclage du périphérique

Les non-décisions ou reports de débat autour de cette question ne contribuent à geler les améliorations attendues en termes de fluidification de la circulation au Nord de la Métropole. Le débat doit être tenu, qui n'évitera pas la question du bien-fondé d'une telle infrastructure notamment dans un contexte de réduction de la voiture, mais qui doit permettre de décider et de sortir de l'ambiguïté et de l'insatisfaction de tous.

### Avenir de l'aéroport

Conscient de l'impact de l'aéroport dans l'équilibre de la métropole, tant en termes de connexion, d'outil touristique et de maillon indispensable pour le convoi des greffes du CHU, le CODEV souscrit pleinement à l'ambition de la Métropole de promouvoir son aéroport en renforçant son ambition internationale.

### Le patrimoine

Qu'il s'agisse de le réactiver, de l'entretenir ou de changer le regard que l'on pose sur celui-ci, le patrimoine est riche et divers sur le territoire métropolitain. Il est bien qu'il figure dans les atouts premiers que TMVL cherche à mettre en valeur. Les célébrations autour de la Renaissance ne doivent pas masquer que l'agglomération tourangelle est davantage marquée par une architecture bourgeoise du 19<sup>e</sup> mais également industrielle, et enfin par un patrimoine de la reconstruction très identifié à Tours. On s'étonne que, fort de cette diversité architecturale, Tours ne se soit pas positionnée sur le champ de l'enseignement de l'architecture.

Le patrimoine horticole est également très riche et devrait pouvoir soutenir la fibre écologique des acteurs en soutenant un programme de végétalisation favorable à la réduction



des îlots de chaleur (important dans la perspective d'un réchauffement climatique attendu/redouté.

Le patrimoine maraîcher est également à valoriser, malgré la réduction très forte des espaces maraîchers depuis une quarantaine d'années.

Il reste que cette ambition patrimoniale générale doit prendre en compte la cité de la gastronomie, lieu du patrimoine culinaire, ce qui n'a guère été fait jusqu'à présent sans doute parce que la singularité du dispositif reposant sur trois villes dont Tours, et l'angle « recherche » choisi pour développer le projet tourangeau ne facilite pas sa lisibilité et son identification. Le CODEV considère que dans une métropole française du bien vivre, le bien-manger est un incontournable et que le label « Cité de la Gastronomie » doit être porteur d'une ambition et de projets.

### Agriculture/ Alimentation

L'ambition de TMVL de relocaliser la production agricole pour la consommation locale est appréciée par le CODEV. La disponibilité des terres agricoles ne semble pas faire défaut sur le plan quantitatif, mais qu'en est-il de la maîtrise foncière et de la qualité agronomiques des surfaces ? Le Projet alimentaire territorial est un outil qui sera plus puissant encore s'il se dote d'objectifs quantitatifs et qualitatifs, notamment en termes d'installation d'agriculteurs. Le manque de dynamique sociale agricole (manque de groupements de producteurs et de consommateurs) reste une difficulté sur laquelle la Métropole doit se pencher avec les acteurs du monde agricole, mais également avec les consommateurs.

### Enseignement supérieur, formation professionnelle

Le schéma métropolitain sur l'Enseignement Supérieur Apprentissage Formation Recherche Innovation (ESAFRI) étant en cours d'adoption, il conviendrait sans doute d'en reprendre les grands objectifs. On y retrouverait ainsi une place plus marquée à la question de l'apprentissage dont le CODEV pense qu'il constitue une richesse tout à fait ORIGINALE, et qui devrait être incontournable de notre territoire. Son dynamisme, son ancrage local (avec la tradition tourangelle des Compagnons) contribuent à un axe que la Métropole a annoncé vouloir soutenir avec détermination aux côtés de la Région et des acteurs professionnels. A cet égard, la réforme de l'apprentissage imposera de repenser la gouvernance de ce secteur en assurant à la métropole un rôle de coordinateur sur son territoire, en partenariat avec les territoires voisins.

Sur la question du soutien à l'innovation, et parce que toute métropole entend soutenir l'innovation, il conviendrait sans doute d'aller plus loin en identifiant avec plus de force les champs dans lesquelles elle excelle et qu'elle entend soutenir. On pensera au premier chef au secteur de la Santé et l'Electrique/Electronique. Pour soutenir l'innovation, le CODEV insiste sur la formation des talents dont les acteurs socio-économiques auront besoin sur notre territoire, et le nécessaire couplage Enseignement supérieur/Apprentissage et Tissu économique territorial qui est nécessaire pour garder les talents formés sur notre territoire. Il est de la responsabilité de la Métropole d'organiser et de structurer ce couplage.

LES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT:  
UN OUTIL POUR SENSIBILISER  
AUX ENJEUX COMMUNAUTAIRES



## Propositions pour consolider le projet et faire du rang de métropole plus qu'un statut ou un label

L'enjeu pour faire métropole consiste donc bien à dépasser les compétences issues de la loi MAPTAM et à penser le territoire pour ET avec ses acteurs, mais aussi pour ceux qu'à l'extérieur elle entend séduire. A cet égard, le CODEV souhaite inverser la hiérarchie des axes du projet en valorisant l'accueil et le rayonnement. Il serait également nécessaire d'enrichir les ambitions du territoire en prenant en compte des secteurs impensés par le projet, car non habituels pour un EPCI (la solidarité) ou parce qu'en rivalité avec les communes (sport et culture). Enfin, l'évaluation du projet métropolitain, notamment par le CODEV, paraît une garantie de progression vers une métropole à l'écoute de son territoire.

### Inverser la hiérarchie des axes en valorisant l'accueil et le rayonnement y compris international

Le CODEV suggère d'inverser les axes du projet en affirmant au premier chef ses ambitions d'accueil et de rayonnement. Il faut préciser les cibles visées (touristes, certes mais également étudiants, entreprises, salariés et familles)<sup>3</sup>. Mais il faut que ces cibles ne soient pas que celles de politiques sectorielles, mais qu'elles assurent le rayonnement européen et international de la métropole.

La métropole touristique s'est dotée d'un schéma touristique qui guide les investissements et fonde la politique d'animation. Ainsi le dernier produit de cette politique, l'auberge de jeunesse, sera un outil au service de l'accueil. Il reste que le projet pourrait capitaliser davantage sur cet axe. On citera notamment la navigabilité du Cher. Le tourisme dans toute sa diversité permet d'embrasser tous les secteurs d'un projet de territoire, qu'il s'agisse de tourisme culturel, gastronomique, de tourisme d'affaires (une métropole est une ville de congrès, un lieu de foisonnement d'échanges scientifiques et techniques), de tourisme vert, de cyclotourisme, mais également de tourisme médical.<sup>4</sup>

S'agissant de l'attractivité du territoire et de sa capacité à attirer les entreprises et les investisseurs ou à les accompagner dans leur mutation, la question semble s'organiser autour d'un projet mutualisé de Maison des Entreprises. Il conviendra ainsi que le CODEV ait pu le formuler dans son avis sur l'accueil des entreprises<sup>5</sup>, de prévoir un dispositif permanent d'aiguillage des salariés arrivants sur le territoire pour les accompagner dans les démarches de nouveaux arrivants dans leur vie de famille (inscription à l'école, dans les services petite enfance, dans l'enseignement supérieur, santé et hôpitaux, mobilités douces et transport, sport, culture). Cet accompagnement relève actuellement des villes mais n'est pas pensé à la strate métropolitaine. Or, les salariés résident dans une commune, travaillent dans une autre,

---

<sup>3</sup> Avis du CODEV en date du 5 décembre 2017 sur la stratégie d'attractivité de la Métropole.

<sup>4</sup> Avis du CODEV en date du 22 juin 2017 sur le schéma de développement touristique de Tours Métropole

<sup>5</sup> Avis du CODEV en date du 27 juin 2018 « Mieux accueillir les entreprises ».

font du sport dans une troisième etc... La question de l'attractivité d'un territoire dépasse les compétences Développement économique et Tourisme.

Accroître la population étudiante, en la considérant comme une valeur, là est aussi un enjeu. A cet égard, le CODEV réitère sa proposition<sup>6</sup>, à l'instar de la maison des entreprises, de créer un lieu dédié à toute la communauté des apprenants et étudiants. Cette proposition du CODEV issue d'une démarche d'hackaton avec des enseignants, étudiants et apprentis a permis de faire émerger un désir de lieu de ralliement propice à la fédération de cette communauté d'apprenants très éclatée dans la ville. Une carte métropolitaine de l'Étudiant (et apprentis) pour faciliter l'accueil et l'accès au service de ces jeunes que la métropole doit séduire a également été proposée dans ce rapport.

**Le rayonnement** quant à lui trouve à se réaliser dans le cadre d'une politique volontariste en matière de relations internationales. Au-delà des relations privilégiées établies historiquement après la guerre entre les villes européennes et parfois avec des cités plus éloignées, force est de constater que la métropole ne développe pas de réseau à sa mesure. Or, s'il est une caractéristique des métropoles, c'est de savoir construire une « diplomatie ». Une métropole se doit d'avoir une politique internationale pour aider à séduire, accueillir et développer son territoire.

## S'adapter au changement climatique et continuer d'y résister...

Pour être la métropole du bien vivre, notre territoire doit inscrire son avenir dans une rationalité écologique volontariste. A défaut d'avoir à lui seul la responsabilité de lutter contre les causes et effets du changement climatique, le projet métropolitain gagnerait à affirmer davantage d'ambitions en matière d'adaptation à ce changement.

Un certain nombre de projets structurants inscrits dans ce projet, notamment en matière de mobilité et de transition énergétique contribuent à la préoccupation écologique mais on ne retrouve pas de liens d'un programme à l'autre. Or, la formalisation dans un programme emblématique par ailleurs obligatoire pour tout EPCI de plus de 50.000 habitants- ferait gagner à la Métropole une légitimité supérieure. Réviser le Plan climat 1 et le faire évoluer vers un plan climat Air Energie Territoire est appelé de ses vœux par le CODEV. Ceci permettrait également, en termes de production d'énergie de dessiner un schéma métropolitain énergétique. A cet égard, on s'interroge sur l'absence de géothermie dans le bouquet énergétique local.

## Penser la métropole comme un territoire où « bien vivre » rime avec « sport »

La politique sportive contribue à la qualité de vie du territoire. Pourtant, si la Métropole s'emploie à rattraper le retard du territoire en matière d'équipements sportifs, notamment

---

<sup>6</sup> Contribution du CODEV en date du 21 avril 2018 « vers un Mame de l'étudiant, outil d'une politique métropolitaine de la vie étudiante.

en matière de piscines et de gymnases, force est de constater que le partage des compétences entre communes et intercommunalité sur ce champ ne permet pas une vision globale et partagée. Or, le sport demeure l'impensé de ce projet comme la culture (voir plus bas).

Certes, la métropole s'acquitte de la réalisation des équipements, et favorise un financement -mécanique et très mesuré- au travers du contrat de solidarité avec la Région des équipements sportifs dits de proximité. Cependant, une ambition métropolitaine autour d'un projet de vie saine dans un territoire du bien vivre au travers notamment d'une politique métropolitaine de pratique sportive de loisirs, pour tous, favorable à l'épanouissement, à la mixité tant sociale que générationnelle gagnerait à être réfléchi. La question des clubs professionnels doit aussi être envisagée mais sans doute davantage au titre du rayonnement.

## Conforter l'attractivité de la Métropole avec une politique culturelle rayonnante

Comme le sport, la culture, et sans doute pour les mêmes raisons, ne franchit pas la « barre » communale dès lors qu'il s'agit de politique de programmation, de création et d'animation. Or, les métropoles, ont, institutionnellement, la capacité d'endosser la mission de l'animation. Il reste à trouver plus qu'une clé de répartition avec les communes, un grand projet culturel à partager pour valoriser et mutualiser les très nombreux offres du territoire, notamment en matière musicale.

*Saisi par le Président de TMVL sur la question du sport et de la culture dans le projet métropolitain, le CODEV reviendra sur ces deux thèmes.*

## Penser la métropole comme un territoire de solidarité

Si la solidarité technique et financière est bien à l'origine de l'intercommunalité, notamment au travers des mécanismes de redistribution des recettes de la contribution territoriale ( ex fiscalité professionnelle), et grâce à des pactes financiers plus ou moins formels mais bien réellement opérants ( fonds de concours, dotation de solidarité de compensation, etc...), il demeure que le risque est double : fragiliser la capacité métropolitaine en reversant trop aux communes ou favoriser (via certains outils contractuels) des financements trop faibles pour être réellement efficaces. Si la Métropole cherche à maintenir un niveau supportable de fiscalité, l'impécuniosité croissante des EPCI, et notamment des jeunes métropoles frappées par l'encadrement impitoyable de ses dépenses au titre des accords de Cahors, prêche en faveur d'une solidarité non pas descendante mais bien de même rang entre les communes et leur groupement. Une réflexion sur un pacte financier permettrait sans doute de se projeter solidairement et financièrement plus loin, dans le cadre d'un projet plus abouti.

Mais la solidarité n'est pas que financière, elle est aussi sociale. Compétence traditionnelle des villes et des départements, elle n'est pas appréhendée par le projet de territoire. Or, cette solidarité, qui ne s'entend pas seulement comme action sociale ou comme aide sociale, peut aussi relever de la vie sociale et du bien-vivre : le réseau extrêmement riche des bénévoles,

investis dans des associations qui dépassent par leur intervention les frontières communales et qui s'inscrivent pleinement par leurs actions dans la dynamique métropolitaine sont absentes du projet.

De la même façon, la question de l'emploi, question sociale et pas seulement économique n'est pas prise en compte dans le projet de territoire. La question de l'insertion est quant à elle prise en charge dans le cadre de la politique de la ville, mais l'emploi n'est es qualité, ni une compétence ni un axe affirmé de l'action métropolitaine.

Enfin, dernière axe de la solidarité métropolitaine, la question des personnes empêchées. Qu'il s'agisse de handicap passager ou pérenne, ou plus simplement du vieillissement, une métropole du bien vivre doit affirmer son empathie à leurs égards en facilitant notamment dans l'espace public la praticabilité de la ville, de ses transports, de ses équipements.

## Conforter la vocation d'animateur de réseaux de la Métropole

Animer les réseaux d'acteurs est une vocation essentielle d'un territoire métropolitain. La concurrence des territoires pousse trop souvent ces derniers à se priver de synergies et ceci au sein de leur territoire, mais également au-delà.

Le projet doit mettre davantage en valeur les acteurs qui « font le territoire ». Car c'est bien la capacité des acteurs à travailler ensemble qui fait la gouvernance locale. Or la gouvernance locale est un facteur essentiel du dynamisme économique.

La capacité à travailler ensemble, sur des projets d'intérêt commun part, non pas de ce que sait produire tel ou tel aujourd'hui, mais bien plutôt de ses compétences. Aussi la métropole doit avoir une connaissance fine des compétences de son territoire pour mieux affronter les difficultés à venir et rebondir. En effet, connaître les compétences, c'est s'assurer de savoir les remobiliser sur d'autres stratégies. Dans son avis sur l'accueil des entreprises, le CODEV appelait de ses vœux une gestion prévisionnelle des compétences du territoire<sup>7</sup>.

Au-delà de ses frontières institutionnelles, la stratégie des alliances de TMVL avec les EPCI voisins semble prometteuse. Il conviendra sur le sujet des contrats de réciprocité de bien veiller à respecter l'esprit contractuel c'est-à-dire veiller à la co-construction, sous peine d'être unilatéral et au bout du compte d'instaurer une relation descendante et de guichet.

---

<sup>7</sup> 1 des Préconisations de l'avis CODEV « Mieux accueillir les entreprises », cité plus haut.

## Accompagner et évaluer le projet dans la durée, une mission de la démocratie participative

Si le CODEV est bien conscient que le projet dont il est saisi est en cours de définition, il est également conscient qu'il s'agit d'un processus continu, qui s'ajustera en permanence, notamment selon les dynamiques démographiques.

En sa qualité de « lieu de subsidiarité », le CODEV est un lieu de suivi, de veille mais également de prospective qui par sa diversité peut permettre à une métropole d'alerter sur des alliances à l'échelle plus large mais également sur des signaux faibles, sur des réseaux non encore identifiés. Sa vision panoramique et libre doit être mobilisée par la Métropole, comme c'est déjà le cas pour pouvoir affirmer davantage dans le projet de territoire les aspirations des habitants et acteurs.

Cette dynamique est déjà amorcée avec la création du CODEV mais également avec des dispositifs participatifs comme « Envie de Loire ». Plus largement, les citoyens aspirent de plus en plus à être associés à la définition du service public et plus largement à leur cadre de vie. Dans une perspective d'utilisateurs mais également dans de légataires de ressources à des générations futures dont les usages nous sont encore parfois inconnus. La démocratie participative doit s'épanouir au travers de ses différentes dimensions et outils. Il reste qu'il ne faut pas tomber dans la démocratie du clic et que l'association des habitants et acteurs doit se faire sur le temps long et de façon adaptée à chaque contexte.

Enfin, il faut aller au-delà et penser les politiques publiques locales de façon plus intégrée et globale en incluant l'utilisateur et les acteurs qui co-construisent le territoire élargi. Il convient enfin d'ouvrir les réflexions en faisant le pas de côté nécessaire à la prise en compte de l'évolution des modes de vie, mais également des aspirations des habitants.